



Conseil Municipal

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Représenté

M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

Absents excusés

M. Ludovic VALETTE, Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

Modification et mise à jour du PADD

Vu la délibération N° 1655 en date du 13 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal prescrivait la révision de son Plan Local d'Urbanisme ;

Vu la présentation du Projet d'Aménagement de Développement Durable aux membres du Conseil Municipal le 27 janvier 2022 ;

Vu la délibération N°2220 en date du 1er juin 2022 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la 1ere modification du document PADD ;

Pour rappel, le PADD représente l'expression politique du territoire. Il résume les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques.

Le PADD arrêté par conséquent, les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de la commune.

Vu la délibération N°2400 en date du 04 octobre 2023, concernant la prise en compte de la concertation des Personnes Publiques Associées à la suite de l'arrêt projet en date du 28 février 2023.

Considérant la réunion avec les Personnes Publiques Associées en date du 26 janvier 2024, ayant pour objet la consommation foncière ainsi que l'actualisation du projet de territoire, à la suite de

laquelle il a été convenu de retravailler l'ensemble des documents dont le PADD en prenant compte des différentes remarques émises.

Au regard des évolutions du projet de territoire, la PADD du PLU doit être modifiée afin de tenir compte des différentes remarques émises lors de la consultation et la réunion avec les Personnes Publiques Associées plus précisément sur :

- La maîtrise du territoire et de son développement
- La préservation et la valorisation de ses espaces naturels
- Le réajustement de la consommation foncière

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** le document PADD tel qu'annexé à la présente délibération.

POUR : 18
CONTRE : 3 (M. C. BEAUCHAMP, M. G. COQUELLE, Mme S. LEFEBVRE)
ABSTENTION : 0
NE PARTICIPE PAS : 0

La délibération est adoptée à la majorité.

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)

Ainsi fait les jours, mois et an susdits
Pour copie conforme,

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Publié le : 04/04/2024 Transmis au contrôle de légalité le : 04/04/2024
--